



## RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ci-joints et de l'ensemble des renseignements que contient le présent rapport incombe à la direction. La direction, conformément aux Normes internationales d'information financière que publie l'International Accounting Standards Board, a préparé les états financiers consolidés ci-joints de Tamarack Valley Energy Ltd. (la « société »). Les états financiers consolidés ont été préparés à l'intérieur de limites acceptables en matière d'importance relative et, au besoin, la direction a formulé des estimations au meilleur de son jugement.

La direction est responsable de l'intégrité de l'information financière. Elle a établi des systèmes de contrôle interne visant à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés contre toute perte ou utilisation non autorisée et que les registres financiers sont tenus comme il se doit afin que les données financières soient fiables pour les besoins de la présentation de l'information financière.

Il revient au conseil d'administration de la société de veiller à ce que la direction remplisse son mandat au titre de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil exerce sa responsabilité par le truchement du comité d'audit, avec l'assistance du comité sur les réserves pour ce qui est de l'évaluation annuelle des réserves de pétrole et de gaz naturel. Ce comité rencontre périodiquement les membres de la direction et les auditeurs externes afin d'examiner les contrôles internes visant le processus de présentation de l'information financière, les résultats d'audit et les questions touchant la présentation de l'information financière afin de s'assurer que chacune des parties s'acquitte de ses responsabilités, en plus de passer en revue les états financiers consolidés ainsi que le rapport des auditeurs externes. Les auditeurs externes ont la possibilité de rencontrer le comité d'audit chaque trimestre sans la présence de la direction. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés.

*(signé)*

Brian Schmidt  
Président et chef de la direction

*(signé)*

Ron Hozjan  
Vice-président et chef des finances

Calgary (Alberta)  
Le 23 mars 2016



**KPMG, s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
205-5th Avenue SW  
Bureau 3100, Bow Valley Square 2  
Calgary (Alberta)  
T2P 4B9

Téléphone : (403) 691-8000  
Télécopieur : (403) 691-8008  
www.kpmg.ca

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Tamarack Valley Energy Ltd.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Tamarack Valley Energy Ltd., qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les états consolidés du résultat net et du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Tamarack Valley Energy Ltd. au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés  
Le 23 mars 2016  
Calgary, Canada

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Bilans consolidés

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>Actifs</b>		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	830 104 \$
Débiteurs	15 571 507	20 370 676
Charges payées d'avance et acomptes	1 039 634	810 983
Juste valeur des instruments financiers (note 5)	12 468 101	8 470 910
	29 079 242	30 482 673
Immobilisations corporelles (note 7)	481 615 900	435 328 116
Actifs de prospection et d'évaluation (note 9)	2 204 978	4 468 823
Actifs d'impôt différé (note 14)	36 167 594	27 298 825
	549 067 714 \$	497 578 437 \$
<b>Passifs et capitaux propres</b>		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	31 730 161 \$	51 610 436 \$
Dette bancaire (note 17)	82 821 860	100 200 000
Obligations de démantèlement (note 10)	63 330 850	41 356 532
Capitaux propres		
Capital social (note 15)	416 075 358	336 086 662
Surplus d'apport	17 044 404	12 931 358
Déficit	(61 934 919)	(44 606 551)
	371 184 843	304 411 469
Engagements et éventualités (note 19)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 20)		
	549 067 714 \$	497 578 437 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

(signé)  
Floyd Price  
Administrateur

(signé)  
Dean Setoguchi  
Administrateur

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

États consolidés du résultat net et du résultat global  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

	2015	2014
<b>Produits</b>		
Ventes de pétrole et de gaz naturel	106 145 723 \$	125 992 315 \$
Redevances	(10 565 532)	(16 242 920)
Profit réalisé (perte réalisée) sur des instruments financiers (note 5)	17 471 102	(2 204 894)
Profit latent sur des instruments financiers (note 5)	3 997 191	11 316 662
	<b>117 048 484</b>	<b>118 861 163</b>
<b>Charges</b>		
Frais de production	39 496 609	28 543 548
Charges générales et administratives	7 239 274	6 480 322
Coûts de transaction (note 6)	1 044 308	3 820 275
Rémunération fondée sur des actions (note 18)	2 941 745	2 978 228
Charges financières (note 12)	6 163 830	3 253 042
Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	59 547 184	47 828 039
Perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles (note 7)	180 207	(2 682 904)
Dépréciation d'immobilisations corporelles (note 8)	26 175 000	56 290 000
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation (note 9)	—	3 476 772
	<b>142 788 157</b>	<b>149 987 322</b>
Perte avant impôt	(25 739 673)	(31 126 159)
Recouvrement d'impôt sur le résultat différé (note 14)	8 411 305	5 958 798
Perte nette et résultat global	<b>(17 328 368) \$</b>	<b>(25 167 361) \$</b>
<b>Perte nette par action (note 16)</b>		
De base	(0,19) \$	(0,40) \$
Diluée	(0,19) \$	(0,40) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

États consolidés de la variation des capitaux propres

	Nombre d'actions ordinaires	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	46 168 718	157 974 725 \$	9 487 596 \$	(19 439 190) \$	148 023 131 \$
Émission d'actions ordinaires	30 479 748	176 404 941	–	–	176 404 941
Émission d'actions accréditatives	1 280 000	10 048 000	–	–	10 048 000
Frais d'émission d'actions, après impôt de 2 769 148 \$	–	(8 307 445)	–	–	(8 307 445)
Transfert à l'exercice d'options sur actions et d'actions privilégiées	–	862 441	(862 441)	–	–
Prime liée aux actions accréditatives	–	(896 000)	–	–	(896 000)
Rémunération fondée sur des actions	–	–	4 306 203	–	4 306 203
Perte nette	–	–	–	(25 167 361)	(25 167 361)
Solde au 31 décembre 2014	77 928 466	336 086 662	12 931 358	(44 606 551)	304 411 469
Émission d'actions ordinaires	19 818 459	74 860 360	–	–	74 860 360
Émission d'actions accréditatives	2 224 400	9 208 700	–	–	9 208 700
Frais d'émission d'actions, après impôt de 1 292 148 \$	–	(3 493 586)	–	–	(3 493 586)
Transfert à l'exercice d'options sur actions et d'actions privilégiées	–	247 906	(247 906)	–	–
Prime liée aux actions accréditatives	–	(834 684)	–	–	(834 684)
Rémunération fondée sur des actions	–	–	4 360 952	–	4 360 952
Perte nette	–	–	–	(17 328 368)	(17 328 368)
Solde au 31 décembre 2015	99 971 325	416 075 358 \$	17 044 404 \$	(61 934 919) \$	371 184 843 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Perte nette	(17 328 368) \$	(25 167 361) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	59 547 184	47 828 039
Rémunération fondée sur des actions	2 941 745	2 978 228
Perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles	180 207	(2 682 904)
Charge de désactualisation liée aux obligations de démantèlement	1 053 954	724 166
Profit latent sur des instruments financiers	(3 997 191)	(11 316 662)
Dépréciation d'immobilisations corporelles	26 175 000	56 290 000
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	-	3 476 772
Recouvrement d'impôt sur le résultat différé	(8 411 305)	(5 958 798)
Fonds provenant des activités d'exploitation	60 161 226	66 171 480
Dépenses d'abandon (note 10)	(155 559)	(678 886)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	1 383 273	1 551 612
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	61 388 940	67 044 206
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire	(17 378 140)	28 404 055
Produit de l'émission d'actions	84 069 060	186 452 941
Frais d'émission d'actions	(4 785 734)	(11 076 593)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	61 905 186	203 780 403
Activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations corporelles	(61 759 267)	(59 910 378)
Entrées d'actifs de prospection et d'évaluation	(440 838)	(94 043 801)
Acquisitions	(58 288 466)	(166 056 562)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	12 247 937	31 107 281
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	(15 883 596)	18 908 955
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(124 124 230)	(269 994 505)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(830 104)	830 104
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	830 104	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	-	830 104 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

## 1. Entité présentant l'information financière

Tamarack Valley Energy Ltd. (« Tamarack » ou la « société ») est constituée en vertu de la loi intitulée *Business Corporations Act* de l'Alberta. Les états financiers consolidés de la société comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. Les filiales entièrement détenues de la société constituées au Canada sont les suivantes : Tamarack Acquisition Corp., Tamarack Valley Holdings Corp., Tamarack Valley Energy Partnership et Tamarack Valley Ridge Holdings Ltd. La société détient également une filiale constituée aux États-Unis : Tamarack Ridge Resources Inc. Le 31 décembre 2015, les filiales Tamarack Acquisition Corp. et Tamarack Valley Holdings Corp. de la société, chacune étant une associée de Tamarack Valley Energy Partnership, ont dissous cette société en commandite. Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Tamarack Acquisition Corp. et Tamarack Valley Holdings Corp. ont conclu une fusion verticale en vertu de la *Business Corporations Act* de l'Alberta en vue de former Tamarack Acquisition Corp. La société exerce ses activités dans le secteur de la prospection visant la mise en valeur et la production de pétrole et de gaz naturel.

Tamarack est une société ouverte, constituée et domiciliée au Canada. Son bureau principal est sis au 450 – 1st Street S.W., bureau 2500, Calgary (Alberta) T2P 5H1. Son siège social est sis actuellement au 250 – 6<sup>th</sup> Avenue S.W., bureau 3100, Calgary (Alberta) T2P 3H7.

## 2. Base d'établissement

### a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou les « IFRS »).

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 23 mars 2016.

### b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur.

### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales, sauf Tamarack Ridge Resources Inc., dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs visés par ces révisions.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

## 2. Base d'établissement (suite)

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

#### i) *Jugements critiques posés au moment de l'application des méthodes comptables*

L'information qui suit porte sur les jugements critiques que la direction a posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables et qui ont la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Les actifs de la société sont regroupés en unités génératrices de trésorerie aux fins du calcul de la dépréciation. Les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») sont fondées sur une évaluation de la capacité de l'unité à générer des entrées de trésorerie indépendantes. La détermination de ces UGT repose sur le jugement que porte la direction sur l'infrastructure commune, la proximité géographique, le type de pétrole, l'exposition similaire au risque de marché et l'importance relative.

La direction doit faire preuve de jugement pour évaluer si des indications de dépréciation existent et si des tests de dépréciation sont nécessaires. En vue de déterminer la valeur recouvrable des actifs, en l'absence de prix cotés sur un marché, les tests de dépréciation sont fondés sur des estimations des réserves, des taux de production, des prix futurs du pétrole et du gaz naturel, des coûts futurs, des taux d'actualisation et de la valeur de marché des terrains ainsi que sur d'autres hypothèses pertinentes.

L'application des méthodes comptables de la société pour les actifs de prospection et d'évaluation exige que la direction pose certains jugements quant aux événements et circonstances futurs afin de déterminer si des réserves présentant des volumes exploitables économiquement ont été trouvées au moyen de l'évaluation de l'atteinte de la faisabilité technique et de la validité commerciale.

La direction fait preuve de jugement pour déterminer s'il est probable que les résultats imposables futurs donneront lieu à des actifs d'impôt sur le résultat différé.

#### ii) *Principales sources d'incertitudes liées aux estimations*

L'information qui suit porte sur les estimations clés et les hypothèses qui s'y rattachent faites par la direction qui ont une incidence sur la mesure des soldes et des transactions dans les présents états financiers consolidés.

L'estimation des quantités récupérables provenant des réserves prouvées et probables comprend la formulation d'hypothèses et l'établissement d'estimations à l'égard des prix des marchandises futurs, des cours de change futurs, des taux d'actualisation futurs, des coûts de production futurs et des frais de transport futurs, qui sont tous des facteurs liés aux flux de trésorerie futurs, ainsi qu'à l'égard du montant des dépenses d'investissement supplémentaires et du moment où elles surviennent, et de l'interprétation de modèles et de données géologiques et géophysiques complexes. La variation des réserves présentées peut avoir une incidence sur la dépréciation d'actifs, sur les obligations de démantèlement, sur l'exploitation économique des actifs de prospection et d'évaluation et sur les montants présentés aux fins de l'épuisement et de l'amortissement des immobilisations corporelles. Ces estimations des réserves sont vérifiées par des ingénieurs tiers qui se servent de l'information fournie par la société pour établir les réserves conformément au Règlement 51-101.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

## 2. Base d'établissement (suite)

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

#### ii) *Principales sources d'incertitudes liées aux estimations (suite)*

La société estime les obligations de démantèlement pour les puits de pétrole et de gaz naturel et leurs installations de production et pipelines associés. Dans la plupart des cas, l'enlèvement des actifs et la remise en état des lieux surviennent de nombreuses années plus tard. Les montants comptabilisés au titre des obligations de démantèlement et de la charge de désactualisation connexe exigent la formulation d'hypothèses quant à la date de l'enlèvement, à la législation environnementale future, à l'ampleur des activités de remise en état requises, à la méthode d'ingénierie pour l'estimation du coût, aux estimations de l'inflation, aux technologies de retrait futures dans la détermination du coût de l'enlèvement et à l'estimation du taux d'actualisation de chacun des passifs afin de déterminer la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la direction fait des estimations de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, ce qui comprend l'évaluation de la valeur de biens pétroliers et gaziers selon l'estimation des quantités récupérables provenant des réserves prouvées et probables en voie d'acquisition.

L'estimation par la société de la rémunération fondée sur des actions dépend des estimations de la volatilité historique et des taux de renonciation.

L'estimation par la société de la juste valeur des instruments financiers dérivés dépend des prix à terme estimés et de la volatilité de ces prix.

Les actifs d'impôt différé sont établis d'après des estimations concernant le calendrier des résorptions des différences temporaires, les taux d'imposition quasi adoptés et la probabilité de réalisation des actifs.

## 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme pour tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés pour la société et ses filiales.

### a) Méthode de consolidation

#### i) *Filiales*

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la société. Il y a contrôle lorsque la société régit les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de façon à tirer des avantages de ses activités. Pour évaluer ce contrôle, les droits de vote potentiels substantiels sont pris en compte. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### a) Méthode de consolidation (suite)

#### i) *Filiales (suite)*

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions de filiales et d'actifs qui répondent à la définition d'une entreprise selon les IFRS. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date d'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs et passifs éventuels identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat net.

#### ii) *Actifs détenus conjointement*

Bien des activités pétrolières et gazières de la société impliquent des actifs détenus conjointement. Les états financiers consolidés englobent la quote-part de la société dans ces actifs détenus conjointement et une quote-part correspondante des produits et des coûts connexes. La relation qui existe avec les partenaires relativement aux actifs détenus conjointement est définie comme étant une coentreprise dans le reste des états financiers, comme il est d'usage dans le secteur du pétrole et du gaz canadien.

#### iii) *Transactions éliminées au moment de la consolidation*

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

### b) Instruments financiers

#### i) *Instruments financiers non dérivés*

Les instruments financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, la dette bancaire ainsi que les créditeurs et charges à payer. Les instruments financiers non dérivés sont initialement constatés à leur juste valeur, majorée, dans le cas des instruments non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, de tout coût de transaction qui leur est directement imputable. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme suit :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à terme bancaires et les autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Les instruments financiers non dérivés de la société, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, la dette bancaire ainsi que les créditeurs et charges à payer, sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

#### ii) *Instruments financiers dérivés*

La société a conclu des contrats dérivés financiers afin de gérer son exposition aux risques de marché pouvant découler des fluctuations des prix des marchandises. Ces instruments ne servent pas à des fins de transaction ou de spéculation. La société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers comme des couvertures comptables efficaces et n'a donc pas appliqué la comptabilité de couverture, même si elle considère que tous ses contrats sur marchandises constituent des couvertures économiques. C'est pourquoi tous les contrats dérivés financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

La société a comptabilisé ses contrats de vente de marchandises à livrer qui ont été conclus et maintenus en vue de la réception ou de la livraison d'éléments non financiers conformément à ses besoins prévus en matière d'achat, de vente ou d'utilisation comme s'il s'agissait de contrats à exécuter. Par conséquent, ces contrats ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés et n'ont pas été comptabilisés à la juste valeur au bilan. Les règlements de ces contrats de vente de marchandises sont comptabilisés en résultat net.

Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés séparables sont comptabilisées immédiatement en résultat net.

#### iii) *Capital social*

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

### c) Immobilisations corporelles et actifs de prospection et d'évaluation

#### i) *Comptabilisation et évaluation*

Dépenses de prospection et d'évaluation

Les dépenses préalables à l'obtention d'un permis sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées.

Les dépenses de prospection et d'évaluation, y compris les coûts d'acquisition de permis, sont initialement inscrites à l'actif comme des actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts sont cumulés dans des centres de coûts en fonction du puits, du champ ou de la zone de prospection en attente de la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

i) *Comptabilisation et évaluation (suite)*

Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation : i) s'il existe suffisamment de données pour déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale et ii) si les faits et circonstances indiquent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs de prospection et d'évaluation sont évalués au niveau des UGT.

On considère que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être déterminées lorsqu'il existe des réserves prouvées ou probables. Chaque permis ou champ de prospection est passé en revue au moins une fois par année pour déterminer si des réserves prouvées ou probables ont été découvertes.

Une fois déterminée l'existence de réserves prouvées ou probables, les actifs de prospection et d'évaluation attribuables à ces réserves sont d'abord soumis à un test de dépréciation, puis ils sont reclassés des actifs de prospection et d'évaluation aux immobilisations corporelles.

Coût de mise en valeur et de production

Les immobilisations corporelles, y compris les actifs de mise en valeur et de production de pétrole et de gaz naturel, sont évaluées au coût moins l'épuisement et l'amortissement cumulés et les pertes de valeur cumulées. Les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés dans des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins du test de dépréciation. Lorsque des composantes importantes d'une immobilisation corporelle, y compris les participations dans des biens pétroliers et gaziers, ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle, y compris les participations dans des biens pétroliers et gaziers, est déterminé par la comparaison du produit de la sortie ou de la juste valeur de l'actif obtenu ou cédé avec la valeur comptable du bien pétrolier et gazier, et il est comptabilisé à son montant net en résultat net.

ii) *Coûts subséquents*

Les coûts engagés après la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale et les coûts relatifs au remplacement d'éléments des immobilisations corporelles sont comptabilisés comme des participations dans des biens pétroliers et gaziers seulement lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs liés à l'actif précis auquel ils sont associés. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées. En général, ces participations dans des biens pétroliers et gaziers inscrites à l'actif représentent des coûts engagés relativement à la mise en valeur de réserves prouvées ou probables, à la mise en production de ces réserves ou à l'accroissement de cette production, et elles sont cumulées en fonction du champ ou de la zone géotechnique. La valeur comptable de toute composante remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant des biens pétroliers et gaziers sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### c) Immobilisations corporelles et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

#### iii) *Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*

La valeur comptable nette des actifs de mise en valeur ou de production est amortie pour épuisement selon le mode des unités de production en fonction du ratio de production au cours de l'exercice par rapport aux réserves prouvées et probables, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires pour mettre ces réserves en production. Les volumes de production et les réserves de gaz naturel sont convertis en barils équivalent pétrole brut selon un ratio de conversion d'équivalent énergétique de six mille pieds cubes de gaz naturel pour un baril de pétrole brut. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés compte tenu du degré de mise en valeur requis pour mettre les réserves en production. Ces estimations sont passées en revue par des ingénieurs indépendants spécialistes des réserves au moins une fois par année.

Les actifs de prospection et d'évaluation liés à des terrains sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Dans le cas des autres actifs, l'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des actifs. Les actifs loués sont amortis sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité, si cette dernière est plus brève, à moins que la société ait la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les taux de dépréciation estimés pour les autres actifs pour l'exercice à l'étude et l'exercice comparatif s'établissent comme suit :

Matériel informatique et logiciels	30 %
Matériel et agencement de bureau	20 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passés en revue chaque date de clôture.

### d) Actifs loués

Les contrats de location aux termes desquels la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Au moment de sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique.

Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette. Les charges financières doivent être affectées à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple qui ne sont pas comptabilisés au bilan de la société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### e) Dépréciation

#### i) *Actifs financiers*

Les actifs financiers sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif.

Le montant d'une perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

Les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation sur une base individuelle. Les actifs financiers restants sont soumis à un test de dépréciation après avoir été classés dans des groupes qui partagent des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Toutes les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise si celle-ci peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net.

#### ii) *Actifs non financiers*

La société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, autres que ses actifs de prospection et d'évaluation et ses actifs d'impôt différé, chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation, et ils sont alors évalués avec l'UGT connexe, lorsqu'ils sont reclassés dans les immobilisations corporelles et si les faits et circonstances indiquent que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur d'utilité est généralement calculée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de la production à partir des réserves prouvées et probables.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité ou du groupe d'unités visés, au prorata.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Dépréciation (suite)

ii) *Actifs non financiers (suite)*

En ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux actifs de prospection et d'évaluation, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu une variation des estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable.

Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

f) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des actions privilégiées, des options sur actions et des unités d'actions restreintes attribuées aux salariés est comptabilisée à titre de charge de rémunération avec un accroissement correspondant du surplus d'apport au cours de la période d'acquisition des droits. Un taux de renonciation est estimé à la date d'attribution et est ajusté pour refléter le nombre réel d'options attribuées pour lesquelles les droits ont été acquis.

g) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Les pertes d'exploitation futures ne font l'objet d'aucune provision.

i) *Obligations de démantèlement*

Les activités de la société donnent lieu à des activités de démantèlement, de mise hors service et de remise en état de sites. Une provision est constituée à l'égard des coûts estimés de remise en état de sites, et elle est inscrite à l'actif dans la catégorie d'actifs pertinente.

Les obligations de démantèlement sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la direction à l'égard des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture. Après l'évaluation initiale, l'obligation est ajustée à la fin de chaque période pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés découlant de l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de charges financières, tandis que les augmentations ou les diminutions découlant des variations des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif. Les coûts réels engagés dans le cadre du règlement des obligations de démantèlement sont comptabilisés en diminution de la provision jusqu'à concurrence du montant de la provision qui a été constituée.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### g) Provisions (suite)

##### ii) *Contrats déficitaires*

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu de la résiliation du contrat et du coût net attendu de son maintien. Avant d'établir une provision, la société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés au contrat en question.

#### h) Produits

Les produits tirés de la vente de pétrole et de gaz naturel sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur, soit habituellement lorsque le titre de propriété est cédé à la partie externe.

Les produits de redevances sont comptabilisés lorsqu'ils sont dus conformément aux contrats de redevances dérogatoires.

#### i) Produits financiers et charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur la dette bancaire, la désactualisation liée aux obligations de démantèlement et les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des actifs financiers.

Les coûts d'emprunt engagés dans le cadre de la construction d'actifs admissibles sont inscrits à l'actif au cours de la période nécessaire à l'achèvement et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation ou de sa vente prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer les coûts d'emprunt à inscrire à l'actif correspond au taux d'intérêt moyen pondéré applicable à l'encours des emprunts de la société au cours de la période.

Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### j) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Impôt sur le résultat (suite)

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, qui tient compte des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsque celles-ci se résorberont, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par une même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, ou bien de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou bien de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs à l'égard desquels elle pourra utiliser la différence temporaire. Les actifs d'impôt différé sont passés en revue à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

k) Actions accréditives

À des fins fiscales, les déductions pour les dépenses relatives aux ressources ayant trait aux activités de prospection et de mise en valeur financées au moyen d'actions accréditives font l'objet d'un renoncement en faveur des investisseurs, conformément à la législation fiscale. La prime reçue à l'émission d'actions accréditives, qui correspond à la différence entre le cours de l'action et le cours d'une action ordinaire n'ayant pas d'attributs fiscaux, est comptabilisée au bilan. À mesure que les dépenses sont engagées, le passif d'impôt différé associé aux déductions fiscales auxquelles la société a renoncé est comptabilisé en résultat net, accompagné d'une part proportionnelle de la prime différée.

l) Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est établi en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets des instruments dilutifs comme les actions privilégiées, les options sur actions et les unités d'actions restreintes attribuées aux salariés.

m) Nouvelles normes et interprétations

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Son adoption anticipée est autorisée, pourvu que la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ait déjà été appliquée, ou le soit à la même date que l'IFRS 16. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de l'IFRS 16 sur ses états financiers.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### m) Nouvelles normes et interprétations (suite)

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que plusieurs interprétations relatives à la comptabilisation des produits des activités ordinaires. L'IFRS 15 propose un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux méthodes de comptabilisation des produits, soit à un moment précis, soit au fil du temps. Ce modèle comprend une analyse des transactions en cinq étapes fondée sur les contrats et visant à déterminer si des produits ont lieu d'être comptabilisés et, le cas échéant, le montant et le moment de leur comptabilisation. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, son adoption anticipée étant toutefois autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme, mais elle ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence significative sur ses états financiers.

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, en vue de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 harmonise davantage la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La nouvelle norme ne change pas fondamentalement la nature des relations de couverture ni les exigences quant à l'évaluation et à la comptabilisation de l'inefficacité. En revanche, aux termes de la nouvelle norme, un plus grand nombre de stratégies de couverture pour la gestion des risques seront admissibles à la comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

### 4. Détermination de la juste valeur

Plusieurs méthodes comptables et informations à fournir de la société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation ou des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

#### a) Immobilisations corporelles et actifs de prospection et d'évaluation

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisée lors de l'acquisition est déterminée selon la valeur de marché. La valeur de marché des immobilisations corporelles est le montant estimé pour lequel ces immobilisations pourraient être échangées à la date d'acquisition entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans des conditions de concurrence normale où chacune des parties agit en connaissance de cause, de façon prudente et en toute liberté. La valeur de marché des participations dans des biens pétroliers et gaziers (y compris les immobilisations corporelles) est évaluée en fonction des flux de trésorerie actualisés attendus de la production de pétrole et de gaz naturel, selon des rapports indépendants sur les réserves. Le taux d'actualisation ajusté au risque est propre à l'actif en fonction de la conjoncture générale du marché. La valeur de marché des autres éléments des immobilisations corporelles est fondée sur les prix cotés sur le marché d'éléments comparables.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

## 4. Détermination de la juste valeur (suite)

### b) Trésorerie et équivalents de trésorerie, débiteurs, dette bancaire et créditeurs et charges à payer

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer est déterminée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt du marché à la date de clôture. Aux 31 décembre 2015 et 2014, la juste valeur de ces soldes se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La dette bancaire porte intérêt à un taux variable et les marges imputées par les prêteurs témoignent des écarts de crédit actuels; par conséquent, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

### c) Options sur actions, actions privilégiées et unités d'actions restreintes

La juste valeur des options sur actions attribuées aux salariés et des actions privilégiées est évaluée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le cours des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée, la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments fondée sur l'expérience passée et le comportement général des détenteurs des options, le rendement en dividende attendu et la moyenne pondérée des taux d'intérêt sans risque fondée sur les taux d'intérêt des obligations d'État. Les unités d'actions restreintes sont évaluées selon le cours des actions à la date d'évaluation.

### d) Dérivés

La juste valeur des contrats à terme de gré à gré ou des contrats de swap est établie en actualisant, à la date de clôture, l'écart entre les prix contractuels et les courbes des cours à terme, à partir des volumes résiduels de pétrole et de gaz naturel faisant l'objet de contrats et d'un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les taux officiels de l'État). La juste valeur des options et des tunnels à prime zéro est fondée sur des modèles d'évaluation des options s'appuyant sur des données d'entrée de niveau 2, soit des informations publiées en matière de volatilité, de prix et de taux d'intérêt. Comme les dérivés sont évalués à la valeur future en résultat net, la valeur comptable correspond à la valeur future.

## 5. Gestion des risques financiers

### a) Vue d'ensemble

La société est exposée à divers risques financiers découlant de ses activités de prospection, de mise en valeur, de production et de financement, notamment les suivants :

- le risque de crédit;
- le risque de liquidité;
- le risque de marché.

La présente note contient des renseignements sur l'exposition de la société à chacun des risques énumérés ci-dessus, ses objectifs, ses politiques et ses procédures d'évaluation et de gestion des risques et la gestion de son capital. D'autres informations quantitatives sont fournies tout au long des présents états financiers consolidés.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### a) Vue d'ensemble (suite)

Le conseil d'administration surveille l'établissement et la surveillance du cadre de gestion des risques de la société par la direction. La direction a instauré des politiques de gestion des risques et surveille la conformité à ces politiques. Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre la détection et l'analyse des risques auxquels la société doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de la conjoncture de marché et des activités de la société.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles; il est principalement attribuable aux créances à recevoir des coentrepreneurs et des négociants de pétrole et de gaz naturel, et aux positions favorables sur des instruments financiers, évaluées à la valeur de marché. L'exposition maximale au risque de crédit à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Valeur comptable	
	2015	2014
Clients et autres débiteurs	15 571 507 \$	20 370 676 \$
Juste valeur des instruments financiers	12 468 101	8 470 910
Total des clients et autres débiteurs	28 039 608 \$	28 841 586 \$

#### Clients et autres débiteurs

La société mène l'ensemble de ses activités au Canada. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client.

Les créances à recevoir d'acheteurs de pétrole brut et de gaz naturel sont habituellement recouvrées le 25<sup>e</sup> jour du mois suivant la production. La société a pour politique d'atténuer le risque de crédit lié à ces soldes en établissant des relations commerciales avec d'importants acheteurs. La société n'a jamais connu de problèmes de recouvrement auprès de ses acheteurs de pétrole brut et de gaz naturel.

Les créances à recevoir de coentrepreneurs sont habituellement recouvrées de un mois à trois mois suivant la remise de la facture de la coentreprise. La société s'efforce d'atténuer le risque lié aux créances des coentreprises en obtenant l'approbation du coentrepreneur à l'égard des dépenses d'investissement importantes.

Cependant, les créances sont à recevoir d'entreprises du secteur pétrolier et gazier, et le recouvrement des soldes impayés est tributaire de facteurs propres au secteur comme les fluctuations des prix des marchandises, les hausses de coûts et le risque lié au forage infructueux. Par ailleurs, il existe d'autres risques inhérents aux coentrepreneurs puisque des différends surviennent occasionnellement, ce qui accroît la possibilité que les créances ne soient pas recouvrées. D'ordinaire, la société n'obtient pas de garantie de la part des négociants de pétrole et de gaz naturel ou de ses coentrepreneurs; cependant, elle peut retenir la production des coentrepreneurs en cas de défaut de paiement.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### 5. Gestion des risques financiers (suite)

#### b) Risque de crédit (suite)

Les actifs dérivés se composent de contrats sur marchandises, qui servent à gérer l'exposition de la société aux fluctuations des prix des marchandises. La société gère le risque de crédit lié aux actifs dérivés en choisissant des contreparties de grande qualité et en évitant de conclure des contrats à des fins de négociation ou de spéculation.

La société ne prévoit aucun défaut de paiement, car elle fait affaire avec des clients solvables, et la direction ne s'attend à subir aucune perte qui pourrait survenir d'un défaut d'exécution de la part de ces clients. C'est pourquoi aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée aux 31 décembre 2015 et 2014.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les clients et autres débiteurs à la date de clôture par type et par client s'établit comme suit :

	Valeur comptable	
	2015	2014
Entreprises de commercialisation de pétrole et de gaz naturel	9 509 233 \$	11 514 193 \$
Coentrepreneurs	5 619 150	7 566 171
Autres	443 124	1 290 312
Total des clients et autres débiteurs	15 571 507 \$	20 370 676 \$

Les sept principaux clients de la société, quatre négociants de pétrole et de gaz naturel canadiens et trois coentrepreneurs, comptent pour 13 636 033 \$ des créances clients au 31 décembre 2015 (trois négociants de pétrole et de gaz naturel canadiens et trois coentrepreneurs représentaient 16 177 043 \$ en 2014). À la fin de février 2016, la société avait reçu un paiement au titre des créances clients s'élevant à 11 394 693 \$. La société est en mesure de compenser environ 90 % de l'encours du montant à payer au titre des créanciers par ces mêmes coentrepreneurs.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des clients et autres débiteurs de la société aux 31 décembre 2015 et 2014 :

	2015	2014
En règle (moins de 90 jours)	12 110 732 \$	16 759 874 \$
En souffrance (plus de 90 jours)	3 460 775	3 610 802
Total des clients et autres débiteurs	15 571 507 \$	20 370 676 \$

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

### 5. Gestion des risques financiers (suite)

#### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La méthode que suit la société pour gérer son risque de liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de suffisamment de liquidités pour régler ses obligations à mesure que celles-ci deviennent exigibles, dans des conditions normales aussi bien qu'inhabituelles, sans subir de pertes ou de préjudice à sa réputation.

En règle générale, la société s'assure de disposer d'assez de fonds ou de marges bancaires suffisantes pour couvrir les charges d'exploitation prévues pour une période de 30 jours, y compris le service des obligations financières. Ces dispositions ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle de circonstances extrêmes qui ne peuvent être raisonnablement prévues, comme les catastrophes naturelles. Pour atteindre cet objectif, la société prépare tous les ans des budgets de dépenses d'investissement, lesquels sont contrôlés périodiquement et mis à jour au besoin. En outre, elle demande des autorisations de crédit pour les projets dont elle est l'exploitante et pour ceux dont elle ne l'est pas, de façon à assurer une meilleure gestion des dépenses d'investissement. Elle essaie également de faire coïncider son cycle de paiement avec la perception des produits tirés du pétrole et du gaz naturel le 25<sup>e</sup> jour de chaque mois. Par ailleurs, la société maintient une facilité de crédit renouvelable de 165,0 millions de dollars qui lui permet de mobiliser des capitaux au besoin; une tranche de 82,2 millions de dollars de cette facilité n'était pas prélevée à la clôture de l'exercice.

Le calendrier des flux de trésorerie relativement aux passifs financiers au 31 décembre 2015 s'établit comme suit :

	Total	1 an	2 à 3 ans	Plus de 3 ans
Créditeurs et charges à payer	31 730 161 \$	31 730 161 \$	–	–
Dette bancaire	82 821 860	–	82 821 860	–
Total des passifs financiers	114 552 021 \$	31 730 161 \$	82 821 860	–

#### d) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les prix des marchandises, les taux de change et les taux d'intérêt, influent sur le bénéfice de la société ou sur la valeur des instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

La société peut recourir à des dérivés financiers et à des contrats de vente à terme avec livraison physique pour gérer les risques de marché. Ces transactions sont conclues à l'intérieur de limites de tolérance au risque qui font l'objet d'un examen par le conseil d'administration.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### d) Risque de marché (suite)

#### Risque de change

Les prix du pétrole sont établis sur des marchés mondiaux et sont habituellement libellés en dollars américains. Les prix du gaz naturel obtenus par la société sont influencés par la demande américaine et canadienne et l'offre correspondante en Amérique du Nord. L'incidence du taux de change ne peut être quantifiée; toutefois, en règle générale, une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain a pour effet d'augmenter les prix obtenus par la société pour ses ventes de pétrole et de gaz naturel.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent par suite des variations des taux d'intérêt du marché. Les intérêts imputés sur l'encours de l'emprunt bancaire fluctuent selon les taux d'intérêt affichés par les prêteurs. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt et elle n'a pas conclu d'opération de couverture ni de contrat de swap sur taux d'intérêt pour atténuer ce risque. Si le taux d'intérêt sur les emprunts bancaires avait été de 100 points de base supérieur (ou inférieur) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'incidence sur le résultat net aurait été de 716 000 \$ (incidence de 462 000 \$ sur le résultat net en 2014) selon l'encours moyen de la dette bancaire au cours de l'exercice.

#### Risque lié au prix des marchandises

Le risque lié au prix des marchandises correspond au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs fluctue par suite des variations des prix des marchandises. Les prix des marchandises comme le pétrole et le gaz naturel fluctuent en fonction du rapport entre le dollar canadien et le dollar américain, ainsi qu'en fonction des événements économiques à l'échelle mondiale qui déterminent l'offre et la demande.

Au 31 décembre 2015, les contrats dérivés sur marchandises que détenait la société s'établissaient comme suit :

Objet du contrat	Volume nominal	Durée résiduelle	Type de couverture	Prix d'exercice	Juste valeur (\$ CA)
Pétrole brut	1 600 b/j	1 <sup>er</sup> janvier 2016 – 31 mars 2016	Prix fixe WTI	76,51 \$ CA	3 396 908 \$
Pétrole brut	400 b/j	1 <sup>er</sup> janvier 2016 – 31 mars 2016	Prix fixe WTI	61,50 \$ US	1 159 658 \$
Pétrole brut	2 400 b/j	1 <sup>er</sup> avril 2016 – 30 juin 2016	Prix fixe WTI	76,21 \$ CA	4 290 703 \$
Pétrole brut	1 200 b/j	1 <sup>er</sup> juillet 2016 – 30 septembre 2016	Prix fixe WTI	76,86 \$ CA	1 985 507 \$
Pétrole brut	900 b/j	1 <sup>er</sup> octobre 2016 – 31 décembre 2016	Prix fixe WTI	74,99 \$ CA	1 181 617 \$
Gaz naturel	5 000 Gj/j	1 <sup>er</sup> janvier 2016 – 31 mars 2016	Prix fixe AECO	3,06 \$ CA	353 521 \$
Gaz naturel	3 000 Gj/j	1 <sup>er</sup> avril 2016 – 31 octobre 2016	Prix fixe AECO	2,53 \$ CA	100 187 \$
Total					12 468 101 \$

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

### 5. Gestion des risques financiers (suite)

#### d) Risque de marché (suite)

Au 31 décembre 2015, les contrats sur marchandises étaient évalués à la juste valeur, un actif de 12 468 101 \$ (8 470 910 \$ au 31 décembre 2014) étant comptabilisé au bilan et un profit latent de 3 997 191 \$ ayant été comptabilisé en résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Objet du contrat	Effet d'une hausse des prix sur le résultat après impôt	Effet d'une baisse des prix sur le résultat après impôt
Variation de 1,00 \$ CA du cours du pétrole	(591 000) \$	591 000 \$
Variation de 0,10 \$ CA du cours du gaz naturel	(98 000) \$	98 000 \$

Tous les contrats sur marchandises sont considérés comme des contrats à exécuter et ils ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan. Au règlement, le profit ou la perte est comptabilisé dans les ventes de pétrole et de gaz naturel. Au 31 décembre 2015, la société détenait les contrats sur marchandises suivants :

Objet du contrat	Volume nominal	Durée résiduelle	Type de couverture	Prix d'exercice
Gaz naturel	2 000 Gjj	1 <sup>er</sup> janvier 2016 – 31 mars 2016	Prix fixe AECO	3,02 \$ CA

Les actifs et les passifs liés aux contrats de gestion des risques sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le tableau qui suit présente les montants bruts relatifs aux actifs et aux passifs liés aux contrats de gestion des risques qui ont été présentés sur une base nette au bilan.

Montants bruts	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contrats de gestion des risques		
Actifs courants	12 468 101 \$	8 470 910 \$
Passifs courants	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	12 468 101 \$	8 470 910 \$

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### 5. Gestion des risques financiers (suite)

#### d) Risque de marché (suite)

Depuis le 31 décembre 2015, la société a conclu les contrats dérivés qui suivent :

Objet du contrat	Volume nominal	Durée résiduelle	Type de couverture	Prix d'exercice
Pétrole brut	600 b/j	1 <sup>er</sup> juillet 2016 – 30 septembre 2016	Prix fixe WTI	56,05 \$ CA
Pétrole brut	800 b/j	1 <sup>er</sup> octobre 2016 – 31 décembre 2016	Prix fixe WTI	57,30 \$ CA
Pétrole brut	900 b/j	1 <sup>er</sup> janvier 2017 – 31 mars 2017	Prix fixe WTI	56,99 \$ CA
Pétrole brut	900 b/j	1 <sup>er</sup> avril 2017 – 30 juin 2017	Prix fixe WTI	58,17 \$ CA
Gaz naturel	6 000 Gj/j	1 <sup>er</sup> janvier 2017 – 31 mars 2017	Prix fixe AECO	2,61 \$ CA

Depuis le 31 décembre 2015, la société a conclu les contrats sur marchandises qui suivent :

Objet du contrat	Volume nominal	Durée résiduelle	Type de couverture	Prix d'exercice
Gaz naturel	2 000 Gj/j	1 <sup>er</sup> avril 2016 – 30 juin 2016	Prix fixe AECO	2,40 \$ CA
Gaz naturel	2 000 Gj/j	1 <sup>er</sup> juillet 2016 – 30 septembre 2016	Prix fixe AECO	2,44 \$ CA

#### e) Gestion du capital

La société a pour politique de maintenir une assise financière solide, de façon à conserver la confiance de ses investisseurs, de ses créanciers et du marché ainsi qu'à soutenir l'expansion future des activités. La société gère la structure de son capital et procède à des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques inhérentes au risque qui sont propres aux biens pétroliers et gaziers sous-jacents. La structure du capital de la société comprend les capitaux propres, la dette bancaire et le fonds de roulement. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la société émet des actions, contracte des emprunts et révisé ses dépenses d'investissement dans le but de gérer les niveaux d'endettement actuels et futurs.

Le ratio de la dette nette sur les fonds provenant des activités d'exploitation annualisés permet à la société de surveiller ses capitaux. Ce ratio correspond à la dette nette, soit l'encours de la dette bancaire, majoré des débiteurs ainsi que des charges payées d'avance et acomptes diminués des créiteurs et des charges à payer, divisés par les fonds provenant des activités d'exploitation du plus récent trimestre civil, qui sont par la suite annualisés. Durant les périodes où les prix des marchandises sont stables, la société a pour stratégie de maintenir un ratio d'environ 1 pour 1,25. Ce ratio peut parfois augmenter ou diminuer en fonction de la réalisation d'acquisitions, du calendrier d'affectation des capitaux en regard de la mise en production de puits ou des fluctuations prononcées à la hausse ou à la baisse des prix des marchandises.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

### 5. Gestion des risques financiers (suite)

#### e) Gestion du capital (suite)

Dans le contexte de la récente baisse des prix des marchandises et de la volatilité accrue au sein de l'industrie pétrolière et gazière, la stratégie de Tamarack demeure axée sur le maintien de son bilan en limitant les dépenses d'investissement aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation projetés, en utilisant des prix prudents. Tamarack ne prévoit pas être en mesure de maintenir le ratio de la dette sur les fonds provenant des activités d'exploitation de 1 pour 1,25 dans le contexte actuel de faibles prix des marchandises. Le programme de dépenses d'investissement de la société pour 2016 a été ajusté pour tenir compte de la hausse attendue du ratio de la dette sur les fonds provenant des activités d'exploitation.

La société établit des budgets annuels de dépenses d'investissement qui sont revus au besoin en fonction de divers facteurs, notamment les prix actuels et prévus, le déploiement réussi de capitaux et la conjoncture générale du secteur. Le conseil d'administration approuve les budgets annuels et mis à jour.

Au 31 décembre 2015, le ratio de la dette nette sur les fonds provenant des activités d'exploitation annualisés du quatrième trimestre s'établissait à 1,3 pour 1.

	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	830 104 \$
Débiteurs	15 571 507	20 370 676
Charges payées d'avance	1 039 634	810 983
Créditeurs et charges à payer	(31 730 161)	(51 610 436)
Dette bancaire	(82 821 860)	(100 200 000)
Dette nette	(97 940 880)	(129 798 673)
Fonds provenant des activités d'exploitation du quatrième trimestre	18 614 626 \$	19 127 814 \$
Coefficient d'annualisation	4	4
Fonds provenant des activités d'exploitation annualisés	74 458 504	76 511 256
Ratio de la dette sur les fonds provenant des activités d'exploitation annualisés	1,3	1,7

Aucune modification n'a été apportée à la méthode de gestion du capital de la société au cours de l'exercice.

Ni la société ni ses filiales ne sont assujetties à des exigences en matière de capital imposées par des tierces parties. Les facilités de crédit sont assujetties à un examen semestriel de la limite d'emprunt, laquelle est directement touchée par la valeur des réserves de pétrole et de gaz naturel.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### 6. Acquisitions d'entreprises

#### a) Alder Flats

En juin 2015, la société a acquis certaines participations directes dans des biens pétroliers et gaziers mis en valeur dans la zone d'Alder Flats, en Alberta, pour un prix d'achat en trésorerie global de 54,8 millions de dollars. Cette acquisition a été réalisée afin d'accroître l'accès de la société au pétrole de la formation de Cardium. Les activités liées à l'acquisition ont été prises en compte dans les résultats de la société à compter de juin 2015. La société a engagé des coûts de transaction de 1 044 308 \$, qui ont été passés en charges à l'état du résultat net et du résultat global.

La répartition du prix d'achat se présente comme suit :

<b>Contrepartie en trésorerie</b>	
Total de la contrepartie	54 787 642 \$
Actifs nets acquis	
Charges payées d'avance	809 434 \$
Immobilisations corporelles	61 446 538
Obligations de démantèlement	(7 468 330)
Actifs nets	54 787 642 \$

La juste valeur des immobilisations corporelles a été établie en fonction d'un rapport sur les réserves. La juste valeur des obligations de démantèlement a initialement été évaluée selon un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit de 8 %.

L'état du résultat net comprend les montants suivants relativement aux biens d'Alder Flats depuis la date d'acquisition :

Produits tirés de la vente de pétrole et de gaz naturel	7 266 186 \$
Résultat global	(1 045 845)

Si les biens d'Alder Flats avaient été acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les produits et résultats supplémentaires tirés des ventes de pétrole et de gaz naturel comptabilisés pour la période close le 31 décembre 2015 et les résultats pro forma se seraient établis comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2015	Montants présentés	Alder Flats avant l'acquisition	Chiffres pro forma (non audités)
Produits tirés de la vente de pétrole et de gaz naturel	106 145 723 \$	7 855 791 \$	114 001 514 \$
Résultat global	(17 328 368)	(1 568 330)	(18 896 698)

En 2015, la société a également acquis certaines autres participations directes dans des biens pétroliers et gaziers en échange d'une contrepartie en trésorerie globale de 3 500 824 \$ et d'une obligation de démantèlement connexe de 1 769 214 \$.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### 6. Acquisitions d'entreprises (suite)

#### b) Wilson Creek

Le 30 septembre 2014, la société a acquis certaines participations directes dans des biens pétroliers et gaziers mis en valeur dans la zone de Wilson Creek, en Alberta, pour un prix d'achat en trésorerie global de 166,1 millions de dollars, avant les ajustements de clôture. Cette acquisition a été réalisée afin d'accroître l'accès de la société au pétrole de la formation de Cardium. Les activités liées à l'acquisition ont été prises en compte dans les résultats de la société à compter du 30 septembre 2014. La société a engagé des coûts de transaction de 3 820 275 \$, lesquels ont été passés en charges.

La répartition du prix d'achat se présente comme suit :

<b>Contrepartie en trésorerie</b>	
Total de la contrepartie	166 056 562 \$
Actifs nets acquis	
Immobilisations corporelles	173 606 620 \$
Obligations de démantèlement	(7 550 058)
Actifs nets	166 056 562 \$

La juste valeur des immobilisations corporelles a été établie en fonction d'un rapport sur les réserves. La juste valeur des obligations de démantèlement a initialement été évaluée selon un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit de 8 %.

### 7. Immobilisations corporelles

	Participations dans des biens pétroliers et gaziers	Autres actifs	Total
<b>Coût</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	275 426 366 \$	276 670 \$	275 703 036 \$
Acquisition d'entreprises	173 606 620	–	173 606 620
Entrées en trésorerie	59 854 564	55 814	59 910 378
Coûts de démantèlement	14 499 800	–	14 499 800
Rémunération fondée sur des actions	1 327 975	–	1 327 975
Transfert depuis les actifs de prospection et d'évaluation	97 227 381	–	97 227 381
Sorties	(36 448 859)	–	(36 448 859)
Solde au 31 décembre 2014	585 493 847	332 484	585 826 331
Acquisition d'entreprises	66 716 576	–	66 716 576
Entrées en trésorerie	61 490 520	268 747	61 759 267
Coûts de démantèlement	12 207 496	–	12 207 496
Rémunération fondée sur des actions	1 419 207	–	1 419 207
Transfert depuis les actifs de prospection et d'évaluation	1 989 039	–	1 989 039
Sorties	(12 928 641)	–	(12 928 641)
Solde au 31 décembre 2015	716 388 044 \$	601 231 \$	716 989 275 \$

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### 7. Immobilisations corporelles (suite)

	Participations dans des biens pétroliers et gaziers	Autres actifs	Total
Épuisement, amortissement et pertes de valeur			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	54 270 113 \$	121 163 \$	54 391 276 \$
Épuisement et amortissement	44 784 177	56 413	44 840 590
Transfert depuis les actifs de prospection et d'évaluation	2 460 234	–	2 460 234
Sorties	(7 483 885)	–	(7 483 885)
Perte de valeur	56 290 000	–	56 290 000
Solde au 31 décembre 2014	150 320 639	177 576	150 498 215
Épuisement et amortissement	58 744 439	87 101	58 831 540
Sorties	(131 380)	–	(131 380)
Perte de valeur	26 175 000	–	26 175 000
Solde au 31 décembre 2015	235 108 698 \$	264 677 \$	235 373 375 \$

  

	Participations dans des biens pétroliers et gaziers	Autres actifs	Total
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2014	435 173 208 \$	154 908 \$	435 328 116 \$
Au 31 décembre 2015	481 279 346 \$	336 554 \$	481 615 900 \$

a) Biens donnés en garantie

Aux 31 décembre 2015 et 2014, tous les biens de la société étaient donnés en garantie de la dette bancaire.

b) Éventualités

Bien que la société estime qu'elle détienne des titres de propriété valables à l'égard de ses biens pétroliers et gaziers, elle ne peut se prémunir entièrement contre des différends ou des contestations en la matière, lesquels sont indépendants de sa volonté.

c) Sorties

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a cédé sa participation dans certaines infrastructures de pétrole et de gaz en contrepartie de 10 000 000 \$ (25 000 000 \$ en 2014) et dans deux biens productifs non essentiels en contrepartie de 2 247 937 \$ (6 107 281 \$ en 2014) pour un produit brut total de 12 247 937 \$ (31 107 281 \$ en 2014). La société a conclu des contrats de location simple à l'égard de l'infrastructure de pétrole et de gaz, dont les paiements sont inclus dans les engagements.

d) Autres

Le calcul de la charge d'épuisement au 31 décembre 2015 inclut des coûts de mise en valeur futurs estimés de 361 667 000 \$ (374 258 000 \$ au 31 décembre 2014) associés à la mise en valeur des réserves prouvées et probables de la société et exclut une somme de 25 630 409 \$ correspondant à la valeur de récupération (23 400 000 \$ au 31 décembre 2014).

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### 8. Perte de valeur

	2015	2014
Pertes de valeur		
Immobilisations corporelles	26 175 000 \$	56 290 000 \$
	26 175 000 \$	56 290 000 \$

#### a) Évaluation de 2015

Une charge de dépréciation de 26 175 000 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 au titre des immobilisations corporelles de la société, en raison d'une baisse importante et soutenue des prix des marchandises à terme actuels et prévisionnels. La charge de dépréciation comptabilisée en 2015 a trait spécifiquement aux UGT Quaich (816 000 \$), Hanlan (712 000 \$), Minor Properties (561 000 \$), Peace River Arch (1 108 000 \$) et Viking Oil (25 769 000 \$), une reprise de pertes de valeur mineure de 2 791 000 \$ étant attribuable aux nouvelles réserves inscrites à l'égard de l'UGT Heavy Oil. Au 31 décembre 2015, la valeur recouvrable de ces UGT s'établissait comme suit : Quaich (3 934 000 \$), Hanlan (néant), Minor Properties (néant), Peace River Arch (1 700 000 \$), Viking Oil (43 417 000 \$) et Heavy Oil (9 580 000 \$). La valeur recouvrable des UGT de la société a été estimée comme correspondant à la valeur d'utilité établie d'après la valeur actualisée nette des flux de trésorerie avant impôt provenant des réserves prouvées et probables estimée par la société selon divers taux d'actualisation qui varient entre 8 % et 25 % selon les caractéristiques particulières des réserves des UGT. Les prix utilisés pour estimer la valeur d'utilité sont la moyenne des prix employés par trois sociétés indépendantes qui évaluent les réserves. Comme le montant recouvrable des UGT est sensible à la diminution des prix des marchandises, d'autres charges de dépréciation pourraient être comptabilisées au cours des périodes à venir.

Les estimations de prix de référence qui suivent ont servi à déterminer si la valeur comptable des UGT devait faire l'objet d'une dépréciation ou d'une reprise au 31 décembre 2015, selon les prévisions des évaluateurs des réserves indépendants.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite
WTI									
(en \$ US/b) <sup>1)</sup>	44,67	55,20	63,47	71,00	74,77	78,24	81,75	85,37	+1,8 %/an
Prix de référence à Edmonton									
(en \$ CA/b) <sup>1)</sup>	55,89	66,47	73,21	81,35	84,57	87,88	92,01	96,24	+1,8 %/an
AECO									
(en \$ CA/MBtu) <sup>1)</sup>	2,57	3,14	3,47	3,80	4,05	4,22	4,37	4,54	+1,8 %/an

<sup>1)</sup> Prix prévisionnels, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

### 8. Perte de valeur (suite)

#### b) Résultats de l'évaluation de 2014

Une charge de dépréciation de 56 290 000 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 au titre des immobilisations corporelles de la société, en raison d'une baisse importante et soutenue des prix des marchandises à terme actuels et prévisionnels. La charge de dépréciation comptabilisée en 2014 a trait spécifiquement aux UGT Quaich (687 000 \$), Hanlan (1 290 000 \$), Peace River Arch (131 000 \$), Viking Oil (48 271 000 \$) et Heavy Oil (5 911 000 \$). La valeur recouvrable de ces UGT au 31 décembre 2014 s'établissait comme suit : Quaich : 5 262 000 \$; Hanlan : 555 000 \$; Peace River Arch : 3 036 000 \$; Viking Oil : 76 480 000 \$; et Heavy Oil : 6 229 000 \$. La valeur recouvrable des UGT de la société a été estimée comme correspondant à la valeur d'utilité établie d'après la valeur actualisée nette des flux de trésorerie avant impôt provenant des réserves prouvées et probables estimée par la société selon divers taux d'actualisation qui varient entre 10 % et 15 % selon les caractéristiques particulières des réserves de l'UGT. Les prix utilisés pour estimer la valeur d'utilité sont la moyenne des prix employés par trois sociétés indépendantes qui évaluent les réserves.

Les estimations de prix de référence qui suivent ont servi à déterminer si la valeur comptable des UGT devait faire l'objet d'une dépréciation ou d'une reprise au 31 décembre 2014, selon les prévisions des évaluateurs des réserves indépendants.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite
WTI									
(en \$ US/b) <sup>1)</sup>	64,17	76,67	83,33	87,08	90,67	94,30	96,59	98,36	+1,8 %/an
Prix de référence à Edmonton									
(en \$ CA/b) <sup>1)</sup>	67,89	83,52	90,96	95,26	99,33	103,8	106,16	108,1	+1,8 %/an
AECO									
(en \$ CA/MBtu) <sup>1)</sup>	3,16	3,60	3,83	4,19	4,53	4,74	4,93	5,11	+1,8 %/an

<sup>1)</sup> Prix prévisionnels, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### 9. Actifs de prospection et d'évaluation

	Total
Coût	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	26 814 629 \$
Entrées	94 043 801
Transfert dans les immobilisations corporelles	(97 227 381)
Solde au 31 décembre 2014	23 631 049
Entrées	440 838
Transfert dans les immobilisations corporelles	(1 989 039)
Solde au 31 décembre 2015	22 082 848 \$
Amortissement et dépréciation	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	15 158 239 \$
Amortissement	2 987 449
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	3 476 772
Transfert dans les immobilisations corporelles	(2 460 234)
Solde au 31 décembre 2014	19 162 226
Amortissement	715 644
Solde au 31 décembre 2015	19 877 870 \$

  

	Total
Valeurs comptables	
Au 31 décembre 2014	4 468 823 \$
Au 31 décembre 2015	2 204 978 \$

Les actifs de prospection et d'évaluation sont constitués des projets de prospection de la société qui sont en attente de la détermination de l'existence de réserves prouvées et probables. Les entrées représentent la part des coûts engagés par la société à l'égard d'actifs de prospection et d'évaluation au cours de la période. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société a comptabilisé une perte de valeur de 3 476 772 \$ liée à un gisement de pétrole qui ne serait pas rentable compte tenu des prix du pétrole actuels.

### 10. Obligations de démantèlement

Les obligations de démantèlement de la société découlent des participations nettes dans des actifs pétroliers et gaziers, dont des emplacements de puits, des réseaux collecteurs et des installations de traitement. La société estime que, au 31 décembre 2015, le total des flux de trésorerie non actualisés nécessaires pour régler ses obligations de démantèlement totalisait quelque 64,0 millions de dollars (43,0 millions de dollars au 31 décembre 2014), lesquels coûts devraient être engagés de 2016 à 2038. Un taux sans risque de 2,2 % (2,5 % en 2014) et un taux d'inflation de 2 % (2 % en 2014) ont été utilisés pour calculer la juste valeur des obligations de démantèlement au 31 décembre 2015, présentée dans le tableau suivant :

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	41 356 532 \$	19 801 991 \$
Passifs engagés	1 091 390	3 504 114
Passifs acquis	9 237 544	7 550 058
Changement d'estimations	444 130	3 224 957
Changement du taux d'actualisation à l'acquisition	10 671 976	7 770 729
Dépenses	(155 559)	(678 886)
Passifs sortis	(369 117)	(540 597)
Désactualisation	1 053 954	724 166
Solde à la clôture de l'exercice	63 330 850 \$	41 356 532 \$

Les obligations de démantèlement acquises dans le cadre de l'acquisition de Alder Flats en 2015 et de l'acquisition de Wilson Creek en 2014 ont été initialement comptabilisées à un taux d'actualisation de la juste valeur de 8 %. Par la suite, elles ont été réévaluées au taux sans risque susmentionné, ce qui a donné lieu à un changement du taux d'actualisation à l'acquisition, comme le démontre le tableau ci-dessus, le montant compensatoire ayant été porté aux immobilisations corporelles.

Un changement d'estimation pour 2015 a donné lieu à la réévaluation des obligations de démantèlement au moyen d'un taux sans risque de 2,2 %, en comparaison du taux sans risque de 2,5 % utilisé en 2014. Un changement d'estimation pour 2014 a donné lieu à la réévaluation des obligations de démantèlement au moyen d'un taux sans risque de 2,5 %, en comparaison du taux sans risque de 3,0 % utilisé en 2013.

### 11. Charges liées au personnel

Le total des charges salariales des membres du personnel et de la haute direction s'établit comme suit :

	2015	2014
Salaires	5 183 806 \$	3 571 040 \$
Avantages sociaux et autres charges liées au personnel	287 705	192 737
Rémunération fondée sur des actions	3 575 237	3 730 532
Total de la rémunération du personnel	9 046 748	7 494 309
Tranche du total de la rémunération inscrite à l'actif	(3 650 564)	(3 048 475)
	5 396 184 \$	4 445 834 \$

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Les charges liées au personnel directement attribuables aux activités d'investissement ont été inscrites à l'actif et elles sont comprises dans les immobilisations corporelles et les actifs de prospection incorporels.

La société offre aux cadres dirigeants et aux salariés, en plus de leurs salaires, des avantages autres qu'en trésorerie. Les cadres dirigeants sont le président et chef de la direction, le vice-président, Finances et chef des finances, le vice-président, Ingénierie, le vice-président, Terrains, le vice-président, Prospection et le vice-président, Production et Exploitation. Les cadres dirigeants, les salariés et les administrateurs peuvent également participer au programme d'options et d'unités d'actions restreintes de la société. La rémunération des principaux membres de la direction se compose des éléments suivants :

	2015	2014
Salaires et avantages à court terme	2 736 251 \$	1 804 579 \$
Paiements fondés sur des actions <sup>1)</sup>	1 879 403	2 376 728
	4 615 654 \$	4 181 307 \$

<sup>1)</sup> Représente l'amortissement de la rémunération fondée sur des actions liée aux unités d'actions restreintes, aux options et aux actions privilégiées attribuées aux cadres dirigeants, tel qu'il est comptabilisé dans les états financiers.

### 12. Charges financières

	2015	2014
Intérêts sur les emprunts bancaires	5 109 876 \$	2 528 876 \$
Désactualisation des obligations de démantèlement	1 053 954	724 166
	6 163 830 \$	3 253 042 \$

### 13. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont constituées de ce qui suit :

	2015	2014
Provenance/(affectation) de la trésorerie		
Débiteurs	4 799 169 \$	(3 347 049) \$
Charges payées d'avance et acomptes	(228 651)	(562 760)
Créditeurs et charges à payer	(19 880 275)	24 370 376
Fonds de roulement acquis à l'acquisition	809 434	–
	(14 500 323) \$	20 460 567 \$
Liées aux activités d'exploitation	1 383 273 \$	1 551 612 \$
Liées aux activités d'investissement	(15 883 596) \$	18 908 955 \$

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### 14. Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt diffère du montant obtenu par application des taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi au résultat avant impôt comme suit :

	2015	2014
Perte avant impôt sur le résultat	(25 739 673) \$	(31 126 159) \$
Taux d'imposition attendu	26,02 %	25,04 %
Charge (réduction) d'impôt attendue	(6 698 184)	(7 793 858)
Actions accréditives	1 651 665	1 615 594
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	301 389	(345 098)
Rémunération fondée sur des actions	765 524	745 736
Variations des taux et d'autres facteurs	(4 431 699)	(181 172)
Total	(8 411 305)	(5 958 798)

En 2015, le taux d'imposition combiné prévu par la loi s'est établi à 26,02 % (25,04 % en 2014). L'augmentation enregistrée par rapport à 2014 est attribuable à une hausse du taux d'imposition provincial de l'Alberta, qui est passé de 10 % à 12 % en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	2015	2014
Passifs d'impôt différé		
Immobilisations corporelles	(24 615 676) \$	(13 714 885) \$
Instruments financiers	(3 366 388)	(2 121 081)
Actifs d'impôt différé		
Pertes autres qu'en capital	43 686 165	29 755 985
Frais d'émission d'actions	3 364 164	3 023 306
Obligations de démantèlement	17 099 329	10 355 500
Total	36 167 594 \$	27 298 825 \$

La société a inclus dans le calcul des actifs d'impôt différé de 2015 des pertes autres qu'en capital reportables de 165 millions de dollars (118 millions de dollars en 2014) qu'elle peut utiliser pour réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs. Ces pertes expirent à diverses dates de 2026 à 2035.

La société a comptabilisé un actif d'impôt différé net sur la base d'un rapport sur les réserves établi par des ingénieurs indépendants, étant donné que les flux de trésorerie devraient être suffisants pour réaliser l'actif d'impôt différé.

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'égard de l'élément suivant :

	2015	2014
Immobilisations corporelles	15 069 494 \$	15 069 494 \$

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

## 14. Charge d'impôt sur le résultat (suite)

Les tableaux suivants présentent l'évolution du montant net des actifs (des passifs) d'impôt différé :

	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Comptabilisé en capitaux propres	Comptabilisé en résultat net	Autres	Solde au 31 décembre 2014
Immobilisations corporelles	(5 887 488) \$	– \$	(3 164 024) \$	(896 000) \$	(9 947 512) \$
Pertes autres qu'en capital	22 963 708	–	6 792 277	–	29 755 985
Obligations de démantèlement	4 950 498	–	5 405 002	–	10 355 500
Frais d'émission d'actions	841 194	2 769 148	(587 036)	–	3 023 306
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(4 112 471)	–	345 098	–	(3 767 373)
Instruments financiers	711 438	–	(2 832 519)	–	(2 121 081)
Total	19 466 879 \$	2 769 148 \$	5 958 798 \$	(896 000) \$	27 298 825 \$

	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Comptabilisé en capitaux propres	Comptabilisé en résultat net	Autres	Solde au 31 décembre 2015
Immobilisations corporelles	(9 947 512) \$	– \$	(9 764 718) \$	(834 684) \$	(20 546 914) \$
Pertes autres qu'en capital	29 755 985	–	13 930 180	–	43 686 165
Obligations de démantèlement	10 355 500	–	6 743 829	–	17 099 329
Frais d'émission d'actions	3 023 306	1 292 148	(951 290)	–	3 364 164
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(3 767 373)	–	(301 389)	–	(4 068 762)
Instruments financiers	(2 121 081)	–	(1 245 307)	–	(3 366 388)
Total	27 298 825 \$	1 292 148 \$	8 411 305 \$	(834 684) \$	36 167 594 \$

## 15. Capital social

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la société était autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées sans valeur nominale.

2015 :

Le 3 décembre 2015, la société a émis 37 600 actions ordinaires accréditives liées à des dépenses de prospection au Canada, au prix de 3,55 \$ l'action, pour un produit brut total de 133 480 \$. Certains dirigeants, administrateurs et salariés ont acquis 28 400 actions ordinaires accréditives pour un produit brut de 100 820 \$. La société a renoncé aux déductions relatives à ces dépenses le 31 décembre 2015 et avait engagé en entier les dépenses requises.

Le 3 juin 2015, la société a réalisé un financement par voie de prise ferme en émettant 17 197 000 actions ordinaires au prix de 3,78 \$ l'action, pour un produit brut total de 65 004 660 \$. Certains dirigeants, administrateurs et salariés ont acquis 18 600 actions ordinaires pour un produit brut de 70 308 \$. Le 10 juin 2015, l'option de surallocation a été exercée, ce qui a donné lieu à l'émission de 2 579 550 actions ordinaires au prix de 3,78 \$ l'action, pour un produit brut total de 9 750 699 \$.

# TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

## 15. Capital social (suite)

Le 3 juin 2015, la société a également émis 2 186 800 actions ordinaires accréditatives relativement aux frais d'aménagement au Canada, au prix de 4,15 \$ l'action, pour un produit brut total de 9 075 220 \$. Certains dirigeants, administrateurs et salariés ont acquis 26 800 actions ordinaires accréditatives pour un produit brut de 111 220 \$. La société a renoncé aux déductions relatives à ces frais le 31 décembre 2015 et avait engagé en entier les frais requis.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, 65 416 actions privilégiées ont été échangées contre 12 742 actions ordinaires sans décaissement, et 29 167 options sur actions au prix de 3,60 \$ par action ont été exercées pour un produit brut total de 105 001 \$.

2014 :

Le 19 février 2014, la société a réalisé un financement par voie de prise ferme en émettant 14 000 000 d'actions ordinaires au prix de 4,30 \$ l'action pour un produit brut total de 60 200 000 \$. Certains dirigeants, administrateurs et salariés ont acquis 51 050 actions ordinaires pour un produit brut de 219 515 \$.

Le 26 septembre 2014, la société a réalisé un financement par voie de prise ferme en émettant 16 100 000 actions ordinaires au prix de 7,15 \$ l'action pour un produit brut total de 115 115 000 \$. Certains dirigeants, administrateurs et salariés ont acquis 49 000 actions ordinaires pour un produit brut de 350 350 \$.

Le 26 septembre 2014, la société a émis 1 280 000 actions ordinaires accréditatives, relativement aux frais d'aménagement au Canada, au prix de 7,85 \$ l'action pour un produit brut total de 10 048 000 \$. Le 31 décembre 2014, la société a renoncé aux déductions relatives à ces frais et avait engagé la totalité des frais exigibles.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 206 250 actions privilégiées ont été échangées contre des actions ordinaires au prix de 3,12 \$ l'action et 173 498 options sur actions au prix de 2,57 \$ par action ont été exercées pour un produit brut total de 1 089 941 \$.

## 16. Résultat par action

Le tableau qui suit présente le sommaire de la perte nette et du nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat net par action.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Résultat net	(17 328 368) \$	(25 167 361) \$
Nombre moyen pondéré d'actions - de base	90 661 207	63 124 738
Nombre moyen pondéré d'actions - dilué	90 661 207	63 124 738
Perte nette par action - de base	(0,19) \$	(0,40) \$
Perte nette par action - diluée	(0,19) \$	(0,40) \$

Les montants par action ont été calculés à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, 7 640 635 options sur actions, actions privilégiées et unités d'actions restreintes ont été exclues du résultat par action dilué du fait de leur effet antidilutif. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, 5 736 886 options sur actions, actions privilégiées et unités d'actions restreintes ont été exclues du résultat par action dilué du fait de leur effet antidilutif.

## **TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

---

### **17. Dette bancaire**

Au 31 décembre 2015, la société disposait d'une facilité de crédit renouvelable de 155 millions de dollars et d'une facilité d'exploitation de 10 millions de dollars (collectivement, la « facilité »). La facilité a une durée de 364 jours et pourra être prorogée pour une autre période de 364 jours à compter du 27 mai 2016. Si elle n'est pas prorogée, la facilité cessera d'être renouvelée et la totalité des avances en cours deviendra remboursable un an après la date de prorogation, soit le 27 mai 2017. L'intérêt sur la facilité renouvelable et la facilité d'exploitation se fonde sur une grille comprenant des catégories de taux déterminées en fonction du ratio dette nette-flux de trésorerie. Le taux d'intérêt varie d'un plancher correspondant au taux préférentiel de la banque majoré de 1,0 % à un plafond correspondant au taux préférentiel de la banque majoré de 2,5%. La commission d'attente liée à la facilité varie, selon une grille de taux, d'un plancher correspondant à 0,5 % de la tranche non prélevée de la facilité de crédit à un plafond de 0,875 % de cette même tranche. La facilité est garantie par une débenture supplémentaire de 300 millions de dollars assortie d'une charge flottante grevant la totalité des actifs. Comme les limites d'emprunt des facilités se fondent sur l'interprétation que fait la banque des réserves de la société et des prix des marchandises à l'avenir, il n'existe aucune garantie quant au montant des facilités disponibles qui sera établi à chaque examen prévu. Le prochain examen aura lieu au cours du deuxième trimestre de 2016.

Aux termes de la facilité, la société a accepté une clause restrictive stipulant qu'elle doit maintenir en tout temps un ratio de liquidité générale ajusté d'au moins 1,0 pour 1,0. Aux termes des facilités de crédit, le ratio de liquidité générale ajusté s'entend des actifs courants compte non tenu des actifs dérivés, y compris la partie non prélevée de la facilité, divisés par les passifs courants, compte non tenu de la dette bancaire et des passifs dérivés.

Au 31 décembre 2015, la société avait prélevé une tranche de 82,8 millions de dollars sur la facilité et elle respectait l'exigence en matière de ratio de liquidité générale, puisque celui-ci s'établissait 3,1 pour 1,0.

Au 31 décembre 2015, la société disposait de lettres de garantie de 43 980 \$ en vigueur à l'égard de la facilité.

### **18. Paiements fondés sur des actions**

#### a) Régime d'actions privilégiées

Aux termes du régime d'actions privilégiées de la société, les actions privilégiées peuvent être échangées contre des actions ordinaires sur paiement de 3,12 \$ par action ordinaire. Les actions privilégiées sont attribuées au cours du marché des actions à la date d'attribution, elles ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix d'exercice prévu. Les droits sous-jacents à ces actions s'acquièrent à raison de un tiers à la date du premier, du deuxième et du troisième anniversaire de l'attribution.

Au 31 décembre 2015, 1 110 584 actions ordinaires sous-jacentes à des actions privilégiées (1 176 000 actions ordinaires au 31 décembre 2014) étaient en circulation et étaient exerçables au prix d'échange de 3,12 \$ l'action ordinaire.

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### 18. Paiements fondés sur des actions (suite)

#### a) Régime d'actions privilégiées (suite)

Aux termes du régime d'actions privilégiées de la société, un règlement sans décaissement est possible, selon lequel un détenteur d'actions privilégiées peut i) choisir de recevoir des actions en versant à la société un montant en trésorerie équivalent à la valeur des actions privilégiées; ou ii) choisir de recevoir un nombre d'actions équivalent à la valeur de marché des actions privilégiées par rapport au prix d'exercice. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les détenteurs d'actions privilégiées ont exercé 65 416 actions privilégiées selon un règlement sans décaissement et ont reçu 12 742 actions ordinaires. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 206 250 actions privilégiées ont été échangées contre des actions ordinaires.

#### b) Régime d'options sur actions

Aux termes du régime d'options sur actions et du régime d'unités d'actions restreintes, la société peut attribuer au plus 9 997 133 options ou unités d'actions restreintes à ses salariés, administrateurs et consultants. De ce nombre, 7 122 781 options, actions privilégiées et unités d'actions restreintes ont été attribuées en réduction du nombre maximal. Les options sur actions sont attribuées au cours des actions à la date d'attribution et elles sont assorties d'une durée de cinq ans. Les droits connexes sont acquis à raison de un tiers à chaque date anniversaire pendant trois ans à compter de la date d'attribution. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, 727 000 options ont été attribuées.

La juste valeur de chaque option attribuée durant la période a été estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. La juste valeur moyenne pondérée et les données moyennes pondérées utilisées pour déterminer la juste valeur des options s'établissent comme suit :

	2015	2014
Taux sans risque (%)	0,90	1,39
Volatilité attendue (%)	80	80
Durée attendue (années)	5	5
Taux de renonciation (%)	–	–
Dividende (\$ par action)	–	–
Juste valeur à la date d'attribution (\$ par option)	1,79	3,57

Le nombre d'options et les prix d'exercice moyens pondérés dans le cadre du régime d'options sur actions s'établissent comme suit :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	3 164 551	2,92 \$
Attribution	1 223 000	5,49
Exercice	(173 498)	2,57
Renonciation	(66 667)	2,39
En cours au 31 décembre 2014	4 147 386	3,70 \$
Attribution	727 000	2,84
Exercice	(29 167)	3,60
Renonciation	(134 668)	2,94
Expiration	(41 667)	4,44
<b>En cours au 31 décembre 2015</b>	<b>4 668 884</b>	<b>3,59 \$</b>

## TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### 18. Paiements fondés sur des actions (suite)

#### b) Régime d'options sur actions (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours et exerçables au 31 décembre 2015 :

Fourchette de prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
1,86 \$ – 3,00 \$	1 753 051	2,35 \$	2,9	1 025 829	2,10 \$
3,01 \$ – 5,00 \$	2 449 833	3,85 \$	2,7	1 435 498	3,75 \$
5,01 \$ – 6,82 \$	466 000	6,82 \$	3,6	155 333	6,82 \$
<b>1,86 \$ – 6,82 \$</b>	<b>4 668 884</b>	<b>3,59 \$</b>	<b>2,9</b>	<b>2 616 660</b>	<b>3,28 \$</b>

#### c) Régime d'unités d'actions restreintes

La société a un régime d'unités d'actions restreintes qui permet aux administrateurs de la société d'attribuer des unités d'actions restreintes aux administrateurs, dirigeants et salariés. Sous réserve des modalités du régime d'unités d'actions restreintes, chaque action restreinte donne droit à son porteur de recevoir une valeur d'attribution payable en trois versements, à chacun des premier, deuxième et troisième anniversaires de la date d'attribution.

Aux fins du calcul de la rémunération fondée sur des actions, la juste valeur de chaque attribution est établie au cours de clôture des actions ordinaires à la date d'attribution. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées était de 2,77 \$ (6,90 \$ en 2014) par attribution d'action. À la date d'exercice, la société peut choisir de régler la valeur de l'attribution en espèces ou en actions ordinaires de la société.

Les renseignements sommaires sur les attributions d'unités d'actions restreintes se présentent comme suit :

	Nombre d'attributions
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	–
Attribution	415 500
Annulation	(9 000)
En cours au 31 décembre 2014	406 500
Attribution	1 459 000
Exercice	(4 333)
<b>En cours au 31 décembre 2015</b>	<b>1 861 167</b>

**TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

**19. Engagements et éventualités**

a) Engagements

Le tableau suivant présente un sommaire des engagements de la société au 31 décembre 2015.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Baux visant les locaux à bureaux	680 713	641 312	541 718	541 718	262 535	—	—	—
Engagements d'achat ferme <sup>1)</sup>	988 200	985 500	985 500	—	—	—	—	—
Engagements de forage <sup>2)</sup>	6 550 000	—	—	—	—	—	—	—
Frais de location <sup>3)</sup>	5 170 125	5 170 125	5 170 125	5 170 125	5 170 125	5 170 125	3 299 093	714 000
<b>Total</b>	<b>13 389 038</b>	<b>6 796 937</b>	<b>6 697 343</b>	<b>5 711 843</b>	<b>5 432 660</b>	<b>5 170 125</b>	<b>3 299 093</b>	<b>714 000</b>

1) Engagements relatifs à des pipelines visant à livrer un minimum de 300 m<sup>3</sup>/j de pétrole brut/condensat sous réserve d'une clause d'achat ferme de 9,00 \$/m<sup>3</sup>. La durée résiduelle est de 37 mois.

2) Engagements visant le forage et la complétion de puits relativement aux accords d'affermage conclus le 19 août 2013. Au total, 15 puits nets doivent être forés d'ici le 31 décembre 2016. Si la société obtenait l'accès à certains terrains auxquels l'accès est actuellement interdit en raison de conditions réglementaires, le nombre de puits passerait à 20, et la société aurait jusqu'au 31 décembre 2017 pour remplir cet engagement. Au 31 décembre 2015, la société avait rempli environ 62 à 83 % de ses engagements en matière de forage, et elle estime que les dépenses d'investissement nécessaires pour remplir les engagements résiduels s'établiraient entre 7 et 20 millions de dollars, selon le nombre de puits qu'elle sera tenue de forer.

3) Frais de location de 311 845 \$ par mois relatifs à quatre installations pour une période maximale de 90 mois débutant en janvier 2015 et frais de location de 119 000 \$ par mois relatifs à quatre installations pour une période maximale de 90 mois débutant en janvier 2016.

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, la société fait l'objet de diverses poursuites et réclamations. La direction et les conseillers juridiques de la société évaluent toutes les réclamations et établissent au besoin la meilleure estimation par la direction des coûts éventuels pour régler ces réclamations.

**20. Événement postérieur à la date de clôture**

Le 31 décembre 2015, les filiales Tamarack Acquisition Corp. et Tamarack Valley Holdings Corp. de la société, chacune étant une associée de Tamarack Valley Energy Partnership, ont dissous cette société en commandite. Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Tamarack Acquisition Corp. et Tamarack Valley Holdings Corp. ont conclu une fusion verticale en vertu de la *Business Corporations Act* de l'Alberta en vue de former Tamarack Acquisition Corp.

Le 18 mars 2016, la société a conclu un financement par voie de prise ferme dans le cadre duquel elle a émis 14 966 100 actions ordinaires au prix de 2,92 \$ l'action pour un produit brut total de 43 701 012 \$. Ce financement comprenait une option de surallocation, qui a été exercée en échange de 1 952 100 actions ordinaires. Certains dirigeants, administrateurs et salariés ont acquis 281 335 actions ordinaires pour un produit brut de 821 498 \$.